

## SÉANCE du 30 SEPTEMBRE 2024

**Présents** : BAUDIN Nathalie, CALMET Véronique, FLORENT Norbert, GUILLAUME Solenne, JAIN Denis, LAVAL Jean-Christophe, LAVEISSIERE Jacques, MARTY Eva, PAILHES Jacqueline, TISSEYRE Jean.

**Absents Excusés** : AVERSENC Christophe, PASSEMAR François, TANDOOU Sabine procuration à LAVAL Jean-Christophe, VIALARET Cédric.

**Secrétaire** : TISSEYRE Jean

Lecture du compte rendu de la séance 18 juin 2024.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **ORDRE DU JOUR** :

#### - **Adhésion au contrat d'assurance statutaire 2025-2028 du Centre de Gestion de l'Aude** :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le centre de gestion a réalisé un marché public d'assurance de groupe, garantissant les risques financiers encourus par les collectivités à l'égard de leur personnel. Deux candidats ont répondu à cette consultation. La commission d'appel d'offres du centre de gestion a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse. Le marché a été attribué à CNP Assurances. Le conseil, autorise le Maire à adhérer à ce contrat.

#### - **Mise à jour du tableau des effectifs**

Vu les créations de postes en raison des mouvements de personnels intervenus récemment, Monsieur le Maire propose de mettre à jour le tableau des effectifs

#### - **Convention d'occupation du domaine public** :

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, une armoire de rue (SRO) a été positionnée sur le chemin de La Cassaigne.

Il convient de conventionner avec le SYADEN afin de définir les conditions dans lesquelles le SYADEN est autorisé à occuper le domaine public communal

**Transfert de voirie** : Les travaux du lotissement « Les Pouzes » étant terminés depuis le 26 mars 2021, le lotisseur et la commune ont convenu de régulariser la rétrocession de la voirie, des réseaux et des espaces communs, qui porterait sur les éléments suivants :

- la voie de desserte du lotissement (700m<sup>2</sup>)
- les réseaux d'eau pluviale, d'eau potable, d'assainissement, d'éclairage public, et de téléphonie,
- les 4 mats d'éclairage
- le poteau incendie
- les espaces verts en limite de la RD102 (145m<sup>2</sup>)

Cette rétrocession concernerait les parcelles suivantes : D 1350 (349m<sup>2</sup>) + D 1395 (456m<sup>2</sup>) + D 1393 (26m<sup>2</sup>) - D 1391 (145m<sup>2</sup>) soit une surface totale de 686 m<sup>2</sup> qui correspond à 6a 86ca.

Les équipements transférés entreront dans le domaine privé de la commune et la voirie peut faire l'objet d'un classement dans le domaine public communal, sans que soit organisée l'enquête publique préalable prévue à l'article L 141-3 du code de la voirie routière, dès lors que l'opération envisagée ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie du lotissement, ce qui est le cas en l'espèce.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : par 11 voix pour et 1 abstention

- d'accepter la rétrocession à l'euro symbolique, à la commune, de la voirie, des réseaux et des espaces communs du lotissement « Les Pouzes » ;
- de classer dans le domaine public communal, la voirie du lotissement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération ;

- **Création de points de distribution du courrier postal :**

Monsieur le Maire indique que les bâtiments situés sur les parcelles cadastrées :

Section A n° 1061, Section A n° 1456 doivent avoir leur propre point de distribution et de ce fait, il est nécessaire de les créer afin que le courrier soit acheminé dans de bonnes conditions. Le conseil décide de créer 2 points de distribution au droit des parcelles cadastrées en les nommant ainsi :

- Section A n° 1061, 16 bis Rue des Fargues
- Section A n° 1456, EHPAD 12 chemin de La Cassaigne

- **Convention stérilisation des chats errants :** La décision est reportée à une prochaine séance.

- **Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus :**

La CCPLM souhaite assurer au nom de ses communes membres des opérations, actions d'information, de communication et sensibilisation pour prévenir l'abandon de déchets et d'emballages ménagers dans l'environnement.

Une Convention est proposée par CITEO, elle permettra d'engager des actions de lutte contre les déchets abandonnés diffus. Le conseil accepte que la communauté de communes conventionne avec CITEO au nom de la commune.

- **Tarif des copies et impressions :**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire d'ajuster le prix des copies et impressions délivrées aux associations et aux administrés. Le Conseil Municipal, décide de fixer comme suit les tarifs des copies et impressions à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 :

- **Associations :**

- Copies et impressions noir et blanc : 0.05€/page
- Copies et impressions couleur : 0.13€/page

- **Administrés :**

- Copies et impressions noir et blanc : 0.20€/page
- Copies et impressions couleur : 0.50€/page

- **Subvention exceptionnelle Comité des Fêtes :**

Le conseil décide de verser une subvention exceptionnelle au comité des fêtes d'un montant de 350€.

- **Résiliation bail Presbytère :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur le Curé de la paroisse Saint Dominique en Lauragais. Il indique que la paroisse souhaite mettre un terme au bail de location du presbytère qui n'est plus utilisé depuis plusieurs années. Le conseil accepte de résilier le bail du Presbytère, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- **Résiliation bail centre d'études historiques :**

Monsieur le Maire propose de résilier le bail signé avec le centre d'étude historiques concernant l'échoppe n°2 de la résidence Aulard et de mettre à disposition ce local à titre gratuit, comme pour l'ensemble des associations.

Le conseil accepte la proposition et décide de résilier le bail à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- **Projet de Santé :**

Monsieur le Maire présente un projet de santé qui sera présenté à l'ARS et qui permettra à la commune de pouvoir ouvrir un centre de santé municipal. Le conseil approuve le projet.

- **Marché de Maîtrise d'Oeuvre :**

Une consultation de gré à gré a été lancée auprès de 3 bureaux d'étude pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de rénovation énergétique de l'école qui a été estimé à 300 000€. Après avoir présenté l'analyse des offres, le conseil décide de retenir le bureau Cité Ingénierie, dont les honoraires s'élèvent à 29 550€.

### **Décisions du Maire :**

- Bail de location de l'appartement n°6 dans la résidence Aulard
- Dépôt d'un permis de construire pour la construction d'un club house
- Dépôt d'un permis d'aménager pour l'extension du cimetière
- Dépôt d'un permis d'aménager pour l'aménagement de la traversée
- Dépôt d'une déclaration préalable pour la restauration des façades de la maison Gramont

### **Questions et informations diverses :**

- Mercredi 16 octobre : la journée sera entièrement dédiée aux travaux de la traversée. Plusieurs réunions auront lieu avec les différents partenaires, concessionnaires, financeurs, commerçants et administrés.

- École : Les effectifs sont stables environs 60 élèves le jour de la rentrée dont 45 fréquentent la cantine régulièrement. Une calculatrice a été offerte par la commune aux 5 CM2 qui sont rentrés au collège.

- La commission sécurité incendie et panique a émis un avis favorable à l'ouverture du Couvent, merci à Mr Lacoste pour son aide
- Des retours positifs sont parvenus à la mairie concernant la réfection du chemin de Portoï
- Le forum des associations a eu lieu à l'aire de jeux le 7 septembre
- Les archéologues ont fait de nouvelles découvertes sur le site « Las Cravieros » et une conférence a été organisée sous les halles
- Les 5 jours de fête locale ont été une réussite
- 26 participants se sont inscrits aux ateliers Hip Hip
- Le colloque s'est déroulé du 8 au 12 juillet
- Le monastère de Prouilhe a inauguré l'hôtellerie les 22 et 23 juin
- Remise des képis blancs au monument aux morts
- La journée FanJO a rassemblé 135 athlètes
- L'exposition contemporaine de la Maison Gramont a attiré beaucoup de visiteurs
- Le collectif Pour Que Vive La Piège a organisé un repas au stade
- L'ouverture du Téléthon s'est déroulée dans la salle polyvalente
- Le 22<sup>ème</sup> tour de l'Aude Handisport a fait étape à Fanjeaux

La séance est levée à 21h15.